



D.2019.12.11.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

8. MISSION ENERGIE

8.1 – Approbation du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt conjoint entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités pour le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène « vert »

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Toulouse Métropole a précisé sa volonté de lutter contre le changement climatique en adoptant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en juin 2019 et a élaboré son Schéma Directeur des Energies dégagant des trajectoires à horizon 2030 et 2050 et déclinant un plan d'actions opérationnelles à engager dès 2019.

Tisséo Collectivités a établi une stratégie énergétique pour son parc bus en cohérence avec la mise en œuvre de la loi de transition énergétique et le décret des Véhicules à Faibles Emissions. Ainsi, depuis 2016, aucune acquisition de bus tout diesel n'est lancée au profit principalement de l'énergie Gaz Naturel pour Véhicule. De plus, Tisséo Collectivités a commandé 6 bus standards 100 % électriques qui vont être mis en service dans quelques jours, sur la Navette Aéroport.

Depuis plusieurs mois, la filière hydrogène se développe, avec le soutien de l'Etat, qui en juin 2018, annonçait via son Ministère en charge de la transition écologique et solidaire, la mise en œuvre d'un Plan national de déploiement de l'hydrogène. Ce plan repose sur la triple ambition de créer une filière industrielle française décarbonée, d'ouvrir de nouvelles perspectives au stockage des énergies renouvelables et de développer des solutions zéro émission pour les transports.

L'hydrogène n'est pas une énergie en tant que telle mais constitue une solution de stockage de l'énergie qui offre de nouvelles opportunités pour le développement de l'électromobilité, en effet l'hydrogène embarqué apporte des solutions pour garantir autonomie et disponibilité pour des véhicules à usage professionnels et lourds.

L'hydrogène permet ainsi des impacts positifs sur la qualité de l'air et de l'environnement. Pour des véhicules à hydrogène, il n'y a ni émission de particules fines (ce qui est intéressant dans la perspective de la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions), ni aucune émission de gaz à effet de serre, liées à la consommation d'énergie.

L'hydrogène dit « vert » est majoritairement issu d'énergie renouvelable ou de récupération et constitue un levier complémentaire permettant de réduire l'émission de polluants.

Soutien économique au développement de la filière Hydrogène

En complément des politiques publiques de soutien à l'innovation, le gouvernement a confié à l'ADEME la mission de faciliter les premiers déploiements de la filière hydrogène par le biais d'appels à projets permettant d'accompagner la demande en cofinçant des réalisations et des investissements pour des flottes captives.

Dans le cadre de son Plan Hydrogène Vert, la Région Occitanie a annoncé la mobilisation de 150 M€ sur la période 2019-2030. Trois sessions d'appels à projets sont prévues sur la période 2020-2021.

Afin de pouvoir collaborer avec les porteurs de projets Hydrogène dans la mobilisation de ces financements de l'ADEME et de la Région Occitanie, et assurer le développement d'un projet de station hydrogène, Toulouse Métropole a prévu de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de sélectionner un porteur de projet.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Toulouse Métropole n'a pas vocation à gérer la production d'hydrogène mais souhaite se positionner comme facilitateur en favorisant le développement de projets de mobilité à l'hydrogène sur son territoire.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191211-20191211-8-1D-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

C'est la raison pour laquelle elle vient de décider de lancer cet Appel à Manifestation d'Intérêt qui permettra de sélectionner les meilleurs candidats en mesure d'assurer la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production par électrolyse et de distribution d'hydrogène gazeux pour une flotte de véhicules sur le territoire toulousain.

Il est proposé que ce projet soit déployé sur un terrain situé sur la zone de l'Oncopole qui sera mis à disposition par Toulouse Métropole, à moins d'1 km du dépôt de bus de Langlade existant exploité par Tisséo Voyageurs.

Compte tenu de l'intérêt environnemental de cette nouvelle filière énergétique, Tisséo Collectivités propose de s'associer à Toulouse Métropole dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt en s'engageant à acquérir d'ici 2022-2023, 6 à 8 bus à hydrogène, qui seraient affectés au dépôt de Langlade pour être utilisés sur une ligne régulière gérée depuis ce dépôt.

Les choix du nombre de bus et de la ligne seront pris ultérieurement, en fonction de divers critères à prendre en compte (autonomie des véhicules, coût d'acquisition et d'exploitation des véhicules, topologie de la ligne, ...) de sorte à trouver le bon équilibre économique de la démarche retenue.

Critères de l'appel à manifestation d'intérêt

Comme l'a précisé Toulouse Métropole dans sa délibération prise au Conseil Communautaire du 21 novembre 2019, afin d'évaluer la pertinence du projet, il sera demandé aux candidats de fournir une étude de faisabilité démontrant la viabilité technique et économique du projet. Cette dernière devra préciser les capacités potentielles de production, les éventuels sites de distribution complémentaires mais également l'analyse des flottes captives.

Le lauréat devra se positionner comme concepteur, investisseur et exploitant de la future station. Il assurera l'étude technique et financière du projet avec la description des installations dans leur ensemble ainsi que les procédés mis en œuvre et son modèle économique.

Les éléments de dimensionnement envisagés, l'environnement de l'installation ainsi que les paramètres de fonctionnement devront être détaillés.

Le lauréat veillera à l'analyse de la performance environnementale du projet avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation de carburants fossiles évitée ainsi que la réduction des polluants locaux.

Il assurera que l'investissement est soit directement connecté à des capacités de production issues d'énergies renouvelables ou de récupération, soit lié à des capacités de production d'électricité renouvelable via des contrats d'achats d'énergie.

Il procèdera à l'analyse des flottes captives, au-delà même de Tisséo, en recensant et en caractérisant les flottes captives de proximité pouvant être alimentées. Il pourra s'agir de collectivités territoriales, d'entreprises locales de service public, ou de tout autre utilisateur de l'hydrogène, public ou privé, professionnel ou de loisir, ancré sur le territoire. Cette étape nécessitera notamment une enquête auprès de ces gestionnaires de flottes.

Afin d'apprécier la viabilité économique du projet, il sera également attendu l'analyse économique du projet d'investissement et d'exploitation des installations de production et de distribution d'hydrogène intégrant les divers coûts (consommables, entretien, maintenance, assurances, etc.). A ce titre, une vision des acteurs privés susceptibles de se fournir en hydrogène sera présentée.

Les prix de commercialisation de l'hydrogène décarboné devront être précisés pour apprécier l'intérêt économique de ces acteurs d'acquiescer de l'hydrogène.

Enfin, la mise en perspective de ce projet dans le cadre d'une trajectoire de plus long terme pour le territoire sera appréciée afin de vérifier sa cohérence avec les politiques et mesures engagées localement en faveur de la transition écologique : développement des énergies renouvelables sur le territoire ; politiques locales santé-environnement de réduction des émissions de polluants.

Les critères d'analyse et de sélection des projets proposés sont donc les suivants :

- performance environnementale (réduction des émissions de polluants, de gaz à effet de serre, etc.),
- fiabilité technique de la station de production proposée,
- viabilité du modèle économique.

Une Commission spécifique, composée de représentants de Toulouse Métropole et de Tisséo Collectivités, sera chargée de suivre cet Appel à Manifestation d'Intérêt, d'examiner les projets des candidats, puis de proposer à Monsieur le Président un candidat conformément aux critères prédéfinis. Les modalités plus précises de cet Appel à Manifestation d'Intérêt seront définies prochainement, pour que ce dernier puisse être lancé d'ici début 2020.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le lancement de cet Appel à Manifestation d'Intérêt en collaboration avec Toulouse Métropole.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de Tisséo-Collectivités à participer au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt conjoint Toulouse Métropole - Tisséo Collectivités, relatif à la conception, la fourniture, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production et de distribution d'hydrogène dit « vert » pour une flotte de véhicules, sur un terrain mis à disposition par Toulouse Métropole sur la zone de l'Oncopole.

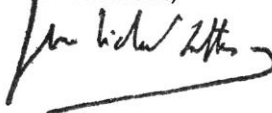
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191211-20191211-8-1D- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019
--